

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège social : 2, RUE SCRIBE, NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
147.18 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense.

Un Brin de Causette...

Prenez le train, soyez dans le train !... C'est point une régleme des chefs e d'gares, mais des souhaits pour les copains, qui cherchant à s'embarquer dans le prochain « train » des « grands travaux ». Tous nos vœux les accompagnent !

Dampuis longtemps, pour occuper des chômeurs et ouvrir des nouvelles places aux jeunes, on a cherché à construire, à démolir et à bâtir tout sortes de choses — des choses utiles autant que possible, puisque l'en coûtait pas cher. Les Allemands, les Américains et les Italiens nous ont devancé dans cette voie, en embriquant terribles chômeurs et en faisant des camps, des armées du travail. Avec c'te main-d'œuvre, marchant au doigt (mais point à l'œil) l'ont construit des routes, des auto-estrades, défriché des landes, des forêts, assaini des marais, bâti des villages, des hôpitaux, des olympiades, des fortifications et le reste.

Reste à savoir, chez nous, comment qu'il faut s'y prendre ? Car une politique de « grands travaux », c'est point une politique de fromages, de sténocures, de places pépères, pour caser ses proches et les amis des amis.

On va bâtir des écoles. Tant mieux ; quand l'habitant va... Et pis on va créer six mille nouveaux postes d'instituteurs, pour mettre dedans. Comment voulez-vous qu'on devienne tout des savants ? Rapport aux autres projets, le Gouvernement n'a que l'embaras du choix, pisque, d'ampuis 1926, le Conseil national économique avant établi 38 rapports, su le perfectionnement de l'outillage national : moyens de transports, services de transmissions, moyens d'intensifier les forces motrices, productions agricoles, forces hydroliques, électrification des campagnes, institutions de crédits, mise en valeur des colonies. — Tout est fin prêt, du moins su le papier. Y avant qu'à choisir... et à financer !

C'est malheureusement là, que le bât nous blesse. Si l'argent est le nerf de la guerre, c'est itou le nerf de la paix ; d'pûs forte raison quand on veut aménager, embellir son toit — et même ceusses des ouasins, par charité. Y en a qui disent : — L'Etat a bon dos, y pouvant ben payer ! — Y paiera suivant les sous qu'il aura en caisse et suivant la rentrée des futurs impôts...

Si qui l'est question de travaux « pour augmenter le patrimoine général, servir l'art, le progrès, la science, ou les intérêts du tourisme » on voye point perqui un tas de municipalités (et non des moindres) cherchent à incorporer tout pîen d'édifications ou de changements dans leur ville, au plan des grands travaux ?

Pardi, ça sera au frais de la Princesse !... mais c'te « Princesse » allant coûter ben cher à entretenir !

maître jennot

La crise des affaires, le chômage dans l'industrie et les facilités commerciales ne s'arrêteront qu'avec la renaissance du pouvoir d'achat que la classe paysanne a perdu. C'est pour cela que tous les Français doivent demander que l'Agriculture soit efficacement protégée.

L'Office du Blé

Après 26 heures de débat, la Chambre a voté, par 357 voix contre 215, la création de l'Office du Blé.

La Chambre a siégé, sans interruption, du vendredi matin 3 juillet, au samedi à 11 h. 40. Il s'agissait de voter « d'urgence » l'Office du Blé ! Aucun contre-projet n'a été examiné et les amendements présentés par l'opposition ont été écartés impitoyablement...

A titre documentaire, nous publions plus loin le texte du contre-projet préparé par M. Jean Le Cour Grandmaison, député de la Loire-Inférieure.

La belle argumentation du rapporteur avait été pourtant réduite à néant par M. Paul Thellier, le précédent Ministre de l'Agriculture, qui démontra que les essais d'office du blé, tentés à l'étranger, ont tous lamentablement échoués.

La loi va être discutée au Sénat.

Nous attendons la parution du texte définitif au « Journal Officiel » pour en donner connaissance in-extenso à nos lecteurs.

Au Commerce Rural

Dans quelles conditions vont se trouver demain les petits commerçants ruraux dont les intérêts sont absolument liés à la prospérité des masses paysannes.

Nous avons toujours considéré que, socialement et économiquement, le commerce local vivant de la même vie familiale que nos paysans, devait conserver une place aussi grande que possible.

Nous avons toujours déploré qu'à certains moments, quelques-uns d'entre eux, entraînés par la fièvre spéculative du libéralisme, se soient éloignés des intérêts paysans pour suivre les directives des grandes oligarchies dont toute l'action ne pouvait cependant qu'aboutir à la précipitation de leur ruine.

Si beaucoup d'entre eux avaient mieux compris leur rôle, ils auraient fait corps avec les paysans et aidé davantage notre mouvement social corporatif sur lequel ils auraient pu s'appuyer.

Même réflexion pour tous les artisans de nos campagnes et de nos cantons.

Nous en sommes arrivés au point où toutes les forces et toutes les activités rurales doivent se serrer les coudes et s'agglomérer pour résister aux mouvements nés dans les grandes villes industrielles et qui sont néfastes pour nos familles travailleuses fixes et stables.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire et nous sommes persuadés que les incompréhensions de ces années passées peuvent disparaître, que l'on peut et que l'on doit oublier les mots souvent blessants échangés entre la paysannerie et ceux qui prétendaient représenter les intérêts des petits commerçants ruraux, mais qui tenaient bien plus à soutenir les intérêts des importateurs totalement opposés, ceux-là, à ceux de l'agriculture.

Aujourd'hui, nous voulons jeter le cri d'alarme, car la Coopération libre qui devait rester un contrôle et un régulateur entre les mains des producteurs, tend à devenir sous l'inspiration étatiste, une gigantesque machine de guerre contre la liberté et l'indépendance si chères à tous les paysans français et entraînant la mort du petit commerce et de l'artisanat.

Demain, nous ne nous trouverons plus devant 10 truis anonymes susceptibles d'être tenus plus ou moins bien en échec et dont nous souhaitons la disparition, mais devant un seul tyran et le plus anonyme qui soit, c'est-à-dire l'Etat et ses fonctionnaires de toutes origines.

Ainsi se vérifie la formule de la Tour du Pin qui avait, depuis longtemps, prévu que le libéralisme aboutirait fatalement au socialisme étatique.

Nous souhaitons que dans les jours qui vont suivre le commerce et l'artisanat rural, plus compréhensifs, s'allient avec nous s'ils ne veulent pas être complètement détruits et broyés définitivement.

« Agricole ».

L'Etat agriculteur

Nous lisons dans « Le Figaro » :

Le prix du blé montait d'un mouvement naturel, l'insuffisance de la récolte étant prévue.

Chance insoupçonnée pour le Front populaire... Puisque l'« inflation de secours » est permise, un soutien discret au marché, non seulement du blé, mais aussi des céréales secondaires, devait accélérer le mouvement naturel, et produire, comme par miracle, l'« euphonie » électoral, sur le point même où la déflation avait été le plus mal conduite et le plus mal supportée.

Mais que représente le projet voté par la Chambre ? Exactement un marbre pour écraser une mouche.

Flagrant délit de fascisme, le texte, l'a-t-on dit ? est la copie à peu près littérale du projet de monopole du blé que vient de préparer M. Mussolini. Même le prix de 120, francs, compte du change, est emprunté à M. Mussolini.

Seulement M. Mussolini raisonne pour une situation d'état de siège ; pour un pays financièrement épuisé par la guerre d'Ethiopie et économiquement réduit à la plus stricte dictature par l'effet des sanctions ; pour une agriculture entraînée depuis quarante ans au régime des coopératives contrôlées et soumise depuis treize ans aux plans autoritaires comme aux décisions directes de la discipline fasciste.

Comment appliquer, chez nous, du jour au lendemain, ce régime agricole et commercial d'état de siège, alors que la population intéressée n'en sent pas la nécessité et en imagine à peine les instruments ?

Le projet est fondé sur un système de coopératives de blé, obligatoires, étendu à tout le pays, groupant les producteurs et « professionnels », mais arbitré à chaque échelon, par des fonctionnaires. On a objecté, d'abord, ce qui est évident : dans la plupart des régions, les coopératives restent à créer.

Mais lisons-nous mal ? Il nous semble que le statut légal des coopératives en France, empêche ce que le projet voté par la Chambre attend d'elles. Le principe légal des coopératives est la mutualité avec clause d'engagement solidaire. On ne trouve pas des membres, ni surtout des dirigeants de coopératives pour accapiter gratuitement, la clause de solidarité financière à l'égard d'opérations énormes d'entrepôt, de stockage, de conservation ou de surveillance des récoltes à domicile et, enfin, d'escompte, dont décideront l'Etat et ses fonctionnaires. Bref, en pratique, l'Etat sera contraint de prendre tous les risques.

De même pour le monopole d'importation des céréales, l'Etat ne dispose pas de l'organisation et de l'outillage du commerce des blés. Il ne peut les remplacer à l'improviste. Il exercera donc son monopole en traitant avec les importateurs, c'est-à-dire en prenant leurs risques et assurant leur bénéfice.

La seule originalité du projet français par rapport au projet de M. Mussolini, est la taxe à la production au-dessus de cent quintaux. Bien sûr, M. Mussolini n'est pas si naïf !

Un agriculteur n'est pas riche ou pauvre parce qu'il produit plus ou moins de cent quintaux. Il est riche s'il les produit à bénéfice, pauvre s'il les produit à perte. C'est une question de rendement des terres.

Si je produis cent cinquante quintaux avec un bénéfice suffisant, je continue malgré la taxe. Mais si je produis cent cinquante quintaux en équilibrant tout juste mes frais ou à perte, la taxe me force à m'arrêter... Frein à la surproduction ? Soit, mais y la nature de mon sol, quelle culture de remplacement m'offrez-vous pour vivre ?

Il est étonnant que cette Chambre de « fermes républicaines » n'ait pas vu qu'en raison de la nature des sols et des exploitations, le procédé allait frapper précisément les régions « avancées », les départements sis entre la Loire et les Pyrénées.

Lucien ROMIER.

En 2^e PAGE :

Une visite aux champs de pommes de terre contrôlées du Morbihan

ATTENTION !

Comme les années précédentes, pendant les deux mois de grands travaux, le Bulletin NE PARAITRA PAS

Samedi prochain 18 JUILLET ni le Samedi 15 AOUT



CENTRE NATIONAL DE GRIGNON : La visite des Essais et Cultures du Centre d'Expérimentation de Grignon (Seine-et-Oise) aura lieu les mardis et vendredis, jusqu'au 24 juillet.

EXPORTATIONS DE CHOUX-FLEURS : Les sanctions contre l'Italie ont eu pour conséquences l'accroissement de nos exportations de choux-fleurs, notamment sur la Grande-Bretagne, la Belgique et la Suisse.

CULTURES DE TULIPES : A Gonesse, aux portes de Paris, MM. Richebois frères, exploitent plus de sept hectares de tulipes, pour la production de bulbes et de fleurs coupées. 250 variétés, aux riches couleurs, hâtives, tardives, simples, doubles, etc... y sont cultivées. Les propriétaires espèrent étendre cette culture jusqu'à 60 hectares.

UN NOUVEAU TEXTILE, à base de lait, vient d'être mis au point par un ingénieur belge. Ce produit, appelé cergau, donne un tissu imperméable. Cent litres de petit lait donneraient quatre kilos de fils, prêts à tisser. Une usine va être montée aux environs de Bruxelles.

« CHAMPAGNE » : Un décret, paru à l'Officiel du 4 juillet, précise la définition de l'appellation contrôlée « Champagne » et édicte les règles pour empêcher l'abus de cette appellation.

UN CONGRÈS INTERNATIONAL de viticulture aura lieu à Paris à l'occasion de l'Exposition de 1937, les 1^{er}, 2^e et 3^e juillet 1937, avec une fête du vin le 4^e et des excursions dans les vignobles français du 5 au 10.

MOTOCULTURE : L'Exposition internationale de motoculture se tiendra, du 4 au 27 septembre, à Senlis (Oise). Les inscriptions seront reçues avant le 1^{er} juillet, au Commissariat général, 2, rue de Presbourg, Paris (8^e).

Le lait en cubes

En Hollande, la conservation du lait a fait l'objet de nouvelles recherches, après la préparation du lait en poudre, on obtient du lait en cubes par un mode de préparation comportant un procédé assez simple.

Le lait est d'abord écrémé, puis on le soumet à une forte évaporation qui lui enlève plus des neuf dixièmes de l'eau qu'il contient. La poudre obtenue par ce traitement est mélangée ensuite à la crème prélevée, puis on la comprime en petits cubes qui sont très solubles et fondent, paraît-il, un lait de bon goût, tout en se conservant longtemps.

Cette transformation du lait en cubes ou du lait solidifié présente d'autant plus d'intérêt, qu'elle permettrait de procurer du lait aux régions qui en sont dépourvues et de constituer des réserves dans les périodes où la production laitière est plus abondante.

D'après le brevet d'invention, la crème peut être remplacée par des matières grasses dans cette préparation, mais dans ce cas, le produit doit être vendu sous une autre appellation que celle de « lait en cubes ».

Le III^e CONGRÈS du MUSCADET

Vallet a reçu magnifiquement ses Visiteurs

Les années se suivent sans se ressembler. Les vignerons le savent particulièrement. Et cependant nos fêtes du Vin, nos Congrès viticoles, malgré la diversité des sites, ont une ressemblance commune : celle d'une belle assemblée corporative, empreinte d'union, de gaieté, de cordialité... et pourrait-il en être autrement sous le signe du Muscadet ?

C'est sous ce signe de ralliement que les vignerons s'étaient donné rendez-vous dimanche, à Vallet, siège de leur 3^e Congrès. Il y eut le matin des séances d'études ; à midi (ancienne heure) un excellent banquet et l'après-midi de nombreuses réjouissances, parmi lesquelles un mer-

entre les professions vivant de la vigne et du vin. J'évoque ici, avec émotion, la mémoire de mon prédécesseur, M. Evariste Dejoie, fondateur de l'Union. En parler, ce serait retracer l'histoire du Muscadet, tout le chemin parcouru depuis vingt ans... C'est pour continuer son œuvre que nous sommes réunis aujourd'hui.

Dans la lutte viticole, à laquelle nous assistons, nous devons combattre pour la qualité et rechercher une clientèle. Nos vignerons ont fait du Muscadet l'un des grands vins de France, et par une propagande habile, une publicité bien comprise, nous devons nous créer de nouveaux débouchés. Nos associations l'ont du

subi la surproduction des vigneron du Midi qui ont jeté des stocks et des stocks de vin sur le marché.

Les appellations d'origine sont trouvées insuffisantes. Il aurait fallu couper les ponts entre les petits vins du Midi et notre Muscadet, mais au lieu de couper les ponts, on a « coupé » les vins.

Il fallait, par des appellations contrôlées venant renforcer les appellations d'origine, isoler notre Muscadet.

D'ailleurs la question est pendante devant le ministre de l'Agriculture qui devra comprendre que notre situation ne peut être sauvée qu'à cette condition.

Il faudra une différence entre le muscadet 10 degrés et le vin blanc muscadet. Il ne faudra pas qu'il soit vendu plus de muscadet qu'il n'en est récolté.

L'orateur estime qu'il ne devra y avoir qu'une seule origine pour le « bassin de Grandlieu », qui produit en tout 5.000 hectolitres de Muscadet.

Dans toutes les régions de la Loire-Inférieure, les vignerons pourront vendre du muscadet d'origine, ou, s'ils tiennent essentiellement à faire des coupages, ils devront se contenter de vendre du « vin blanc de pays ».

M. Bertrand remercie ensuite, au nom des vignerons, M. Le Cour Grandmaison de ses démarches, en vue d'obtenir des dédommagements pour les producteurs atteints par les gélées.

Où allons-nous avec la faible récolte actuelle ? demande-t-il. Nous ferons très peu de vin, les vins seront excellents, mais nous n'y gagnerons pas davantage.

Le paysan ne sait pas se défendre. Il est inadmissible que le muscadet acheté 90 francs la barrique à Vallet soit revendu 900 francs à Nantes.

À Nantes, la Municipalité s'est opposée à la hausse du prix du lait de 10 centimes, que nous vendons 8 sous seulement le litre aux ramasseurs.

C'est une première étape qui nous gênera sans doute pour la hausse du prix de nos barriques, et ma conclusion est de vos supplier de vous unir avec nous pour vous défendre.

Il faut la revalorisation de tous nos produits du sol. Il faut que les jeunes comprennent la nécessité de se grouper et de s'unir.



En attendant l'ouverture des portes, un groupe de Congressistes pose devant notre objectif.

veilleux concert, dans un cadre de verdure, de la Schola Cantorum de Nantes, avec le concours des enfants de l'Ecole de danse. Bon travail pour la défense de notre vignoble ; bon vin, belle musique, jolis chants, fête de famille en tout point réussie : tel fut le bilan de la journée.

Une réunion préliminaire groupa, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, les principaux délégués des producteurs de Muscadet et négociants en vins du pays, qui échangèrent leur point de vue, relativement aux ventes avec appellation d'origine contrôlée, ou avec simple dénomination. Une Commission d'étude, comprenant cinq membres négociants et cinq producteurs, sera désignée ultérieurement.

Après réception des autorités à la Mairie, les congressistes se dirigèrent vers la salle du Congrès. Citons, au hasard, les personnalités reconnues : MM. François Saint-Maur, sénateur ; Jean Le Cour Grandmaison, député ; Joseph Maujouan du Gasset et Mahot, conseillers généraux ; Pierre Huet, maire de Vallet ; Moreau et Bosq, ingénieurs agronomes ; J. de Camiran, président de la C. G. V. C. O. ; Etienne Sauterjeau, administrateur et président de l'Union Viticole ; Leconte et Verlynde, des producteurs de Muscadet ; Bertrand, président du Syndicat Sèvre et Maine ; Bourdaut et Toulhac, du Syndicat Viticole d'Ancois ; du Chatelier et Gadais, du Syndicat de Saint-Philbert ; Chaquin, directeur des Services agricoles ; Andouard, directeur de l'Institut agronomique ; Doceul, du Syndicat d'Initiative de Nantes ; docteur Boutin, conseiller d'arrondissement ; Emile Gabory, archiviste, adjoint au maire de Vallet ; Halbert, maire de Clisson ; Lusseau, maire de Monnières ; Guilbaud, maire de Moulillon ; de Boishéraud, maire de Saint-Lumine-de-Clisson, etc., etc...

S'étaient excusés : M. le Préfet, M. le Secrétaire général, MM. Linyer, sénateur ; Raymond Lefevre, président de la Chambre d'Agriculture ; Vavasseur, maire de Vouvray ; Meunier, administrateur de la Confédération ; Thieffaine, député ; Fresnay, maire de Saint-Fiacre.

Une bonne propagande est nécessaire

M. Etienne Sauterjeau, président de l'Union Viticole et maire du Pallet, ouvre le cycle des conférences, en souhaitant la bienvenue aux congressistes.

L'Union Viticole, dit-il en substance, ne poursuit qu'un but : la grandeur de notre vignoble. Dans les précédents congrès, au Pallet et à Clisson, d'importantes décisions ont été prises, pour la contribution du sou à l'hectolitre et la collaboration

resté compris, en organisant, ou participant à divers Concours, Foires et Fêtes du Vin. Par une propagande collective et anonyme, et une collaboration de tous les viticulteurs, nous pourrions attirer en grand nombre les touristes dans notre région et mieux faire connaître nos vins.

Mais il faut penser au financement de cette publicité et de cette propagande. Tous les vignerons doivent y participer. Dans notre Union de Vallet, nous avons pensé à des cotisations proportionnelles aux récoltes. J'insiste encore sur le sou à l'hectolitre ; cette contribution est nécessaire. Je souhaite que vous la versiez pour tous les vins, car tous les vins ont besoin d'être défendus.

Les gens désorganisés n'aboutissent à rien, conclut M. Sauterjeau. N'attendons pas que l'organisation vienne du dehors, sachons la réaliser nous-mêmes ! (Vifs applaudissements.)



Un beau vignoble à Muscadet

La situation actuelle du muscadet « Sèvre et Maine »

M. Bertrand, président du Syndicat de Sèvre et Maine, dit qu'il y a un an, nous étions réunis dans cette belle ville de Clisson. Depuis un an, en sommes-nous ? qu'avons-nous fait ? et où allons-nous ?

Nous sommes les victimes des cours catastrophiques nés d'une surproduction, comme cela s'est produit en 1875, en 1893, en 1933, en 1934.

Mais en 1934 la situation était instable, les frais de production, les impôts étaient élevés.

Or, en 1935, un phénomène s'est produit : la récolte a été faible et les cours sont restés lamentables puisque le prix de vente moyen n'est que de 90 francs au lieu de 400 francs la barrique.

Pourquoi ? Parce que nous avons

Le statut de la viticulture et l'avenir du vignoble nantais

M. J. de Camiran regrette l'absence de M. Vavasseur, maire de Vouvray et administrateur de la C. G. V. C. O., qui devait prendre la parole à sa place. Il profite pour rendre un juste hommage à MM. Sauterjeau, Bertrand et aux organisateurs de ce Congrès.

Je dois vous dire quelques mots sur la Viticulture nationale, poursuit notre président, sur la crise de surproduction du vin et les remèdes qu'à la Fédération de la Viticulture française nous y avons apportés. La tâche m'en sera facile, car je reviens du Congrès de Narbonne et nous avons réussi.

Quelles que soient les qualités spéciales de notre Muscadet, nous ne sommes pas moins tributaires de la situation générale du vin en France. Si la chopine des autres vins est à

Le III^e CONGRÈS du MUSCADET

0 fr. 30, quel sera le prix de notre Muscadet, même contrôlé. Il y a plus de buveurs que de consommateurs. Et puis, il y a les gros-plants et les autres vins, dont nous sommes aussi les défenseurs.

Si notre vin était livré à la libre concurrence, il serait voué à la disparition rapide. Si le Muscadet tombait à 150 francs la barrique, nos vignes ne tarderaient pas à être arrachées. Alors, que deviendraient nos vignerons ?

Nous savez d'où vient la surproduction en France et en Algérie : les plantations excessives, l'accroissement des rendements, les engrais, le machinisme... L'état-major des vignerons a pu établir une série de mesures techniques, peut-être vexatoires à première vue, pour les astreindre, mais bienfaisantes pour l'ensemble : C'a été les lois de 1931-33-34, et enfin le Statut de la Viticulture de juillet 1935.

Quelles sont, en résumé, ces mesures ?

— 1^{re} L'arrêt total des plantations nouvelles.

— 2^e Le blocage et la distillation obligatoire. Cette astreinte a pour but de faire disparaître les quantités excédentaires (il y a eu ainsi 16 millions d'hectolitres disparus dans la chaudière).

— 3^e La fermeture des frontières, avec droits de douane très élevés et contingents pour certains vins.

— 4^e L'échelonnement des ventes, qui oblige les vignerons à échelonner leurs offres par tranches successives. Nous avons pu obtenir une petite porte pour les vins à mettre en bouteille.

— 5^e Les appellations d'origine contrôlées, pour faire des vins de qualité.

Nous pouvons fièrement dire que le Statut de la Viticulture a sauvé d'une catastrophe la Viticulture française. Nous n'accepterions pas qu'on touche à ce Statut. Nous avons été menacés d'un Office du Vin ; nous n'en voulons pas et préférons notre statut professionnel. Quand on a un outil qui a fait ses preuves, on le garde.

En décembre dernier, la déclaration de récolte, France et Algérie, nous a mis en face d'une mer de 103 millions d'hectolitres de vin ! Il fallait résorber 20 millions d'hectos. Présentement, 16 millions ont disparu du marché... C'est ce qui a fait partir vos noahs au cours de l'hiver.

Ce désencombrement a permis une revalorisation des cours. En novembre, le vin standard valait 3 fr. 25 le degré hectolitre ; dès la fin de février, il valait 7 fr. 50. Actuellement, aidé par une apparence moins bonne, il vaut 10 francs le degré.

C'est pour cette raison qu'à Narbonne, du 15 au 20 juin, au Congrès de la Viticulture, nous avons demandé qu'il ne soit porté aucune atteinte à l'organisation, réglée par la profession elle-même : le Statut viticole du 30 juillet 1935.

Ne pas changer, veut-il dire ne rien faire, ne rien chercher à améliorer. Non, pas du tout ! Nous avons décidé quelques aménagements au Statut, des aménagements intérieurs : Organisation meilleure du crédit aux vignerons soumis à l'échelonnement, ayant du vin en cave. Relèvement du prix d'achat par la Caisse des alcools de prestations. Plus de souplesse pour l'application du blocage et de la distillation, en cas d'indivision successorale. Enfin et surtout, l'augmentation de la consommation du vin doit être favorisée. Dans ce but, nos efforts porteront à faire diminuer l'écart entre les prix à la

production et ceux à la consommation.

La diminution des charges fiscales qui pèsent sur le vin doit être vigoureusement réclamée. Les droits sur le vin ont été multipliés par le coefficient 16, par rapport à l'avant-guerre. Ils sont devenus insupportables. L'aménagement des frais de transports doit être aussi envisagé.

Enfin, le contrôle des appellations d'origine. Tendre à la qualité sera notre seul but.

Dans cette atmosphère, quel est l'avenir de notre Vignoble Nantais ?

— Pour le Muscadet, faire bon. Pour le Gros-Plant, faire aussi de la qualité et des vins propres. Peut-être aussi pourrions-nous envisager, dans certains coins, de produire à bon marché, avec de très bons producteurs directs rouges, un bon vin rouge ou rosé de pays. Sa fraîcheur est recherchée et il y aurait pour la consommation hôtelière et familiale un débouché certain.

Pour faire du bon muscadet

M. Moreau, le distingué et savant directeur de la Station Oenologique régionale d'Angers, va nous donner un précieux enseignement.

Que représente un beau et bon Muscadet ? C'est un vin sec, ce n'est pas un vin liquoreux. Ensuite, il n'est pas acide. Il faut que la quantité de sucre varie entre 170 à 190 grammes au mout.

La teneur du Muscadet en alcool doit être déterminée avec précision et lorsque le soleil n'a pas suffisamment séché les grappes, le vigneron doit savoir que la proportion de sucre à incorporer ne doit pas dépasser 1 kg. 700 par hectolitre. Même dosage minutieux en ce qui concerne les adjonctions d'acide citrique. Par ailleurs, la fermentation du vin doit être surveillée avec le même soin et ne pas excéder trois semaines à un mois environ.

Le vin fait, il est bon de ne pas le laisser trop longtemps sur lie. Mais il est recommandé de ne pas trop multiplier les soutirages.

M. Moreau donne aux vignerons d'utiles conseils concernant le fûtage, le « collage », la mise en bouteilles et la façon de conserver le Muscadet dans le meilleur état de fraîcheur et de jeunesse.

Il arrive cependant que, malgré ces précautions, le vin perde ses qualités organoleptiques. Des accidents et des maladies le guettent, contre lesquelles M. Bosc, collaborateur de M. Moreau et collaborateur de notre Bulletin, va nous mettre en garde.

Pour éviter les accidents et maladies

Les maladies et accidents qui peuvent dégrader un vin sont très nombreux, mais il y en a relativement peu qui intéressent vraiment le Muscadet. Voyons quels sont les moyens d'éviter ces accidents, car il est beaucoup plus simple, plus économique et plus sûr de prévenir que de guérir.

Dès la véraison la récolte sur pied peut s'altérer et favoriser dans la suite certaines maladies du vin. La pourriture, et particulièrement la pourriture grise, a pour conséquence la casse oxydative ou casse brune. Or la pourriture est favorisée par les maladies cryptogamiques et les dégâts causés par les insectes. Les années de maladie de la vigne sont en général des années suivies de maladie de vin. Tous les malheurs peuvent arriver à la fois si on ne prend pas de précautions énergiques, pour les premières comme pour les seconds.

A côté de la casse oxydative, fréquente dans nos régions humides où il y a toujours un peu de pourriture, il faut aussi signaler la graise et la casse blanche, fréquente dans les vins blancs du type Muscadet.

La casse oxydative, ou casse brune, est due à l'oxydation des matières tanniques du vin, grâce à un principe ou oxydase, provenant de la pourriture des raisins. Le vin brun, se trouble, avec quelquefois un dépôt abondant. Il perd, au point de vue du goût, une grande partie de ses qualités (goût de vieux, d'oxyd...). On peut décoder les vins malades en pratiquant sur tous les vins, avant chaque soutirage, l'épreuve de l'air, qui consiste à exposer, un ou deux jours avant le soutirage, le vin à l'air.

Les vins susceptibles de casse seront traités par l'acide sulfureux sous forme de mèche ou de solution sulfureuse, à la dose de 10 à 15 grammes par hecto. Puis on pourra le soutirer au large contact de l'air pour détruire l'« oxydase ».

La graise est une maladie microbienne due à un ferment qui se développe à l'abri de l'air dans les vins blancs, peu alcooliques et ayant encore quelques grammes de sucre, et dans les vins peu tanniques. Un bon tannage effectué à temps permet d'éviter la maladie.

La graise se guérit facilement, quel qu'elle soit, par un simple « battage » énergique de la barrique ; dans les cas plus graves, on combinera l'agitation avec un bon tannage (15 gr. de tannin par hecto) suivi d'un collage, par exemple avec 10 gr. de gélatine par hecto.

La casse blanche phosphatée ferrique altère la limpidité des vins, ce qui est actuellement un gros handicap au point de vue commercial. Elle est favorisée par une forte teneur du vin en fer et en acide phosphorique. Il faut proscrire des celliers les instruments en fer, ou du moins ne pas les laisser se rouiller, et en contact direct avec le vin. Il existe dans le commerce des vernis isolants.

Le traitement de la casse ne réussit pas toujours. L'addition d'acide citrique (50 gr. par hecto) permet de guérir les cas les moins graves. La désacidification, quand elle est légale (sinon, elle ne pourra être faite que pour le vin destiné à la consommation personnelle), est souvent peu recommandable, pour le traitement de la casse dans les Muscadets, qui sont en général trop peu acides. Ou bien il faut la combiner avec une réacidification à l'acide citrique.

Avant la mise en bouteille, il est bon de faire l'épreuve de la casse blanche. Elle consiste à faire casser le vin rapidement dans un verre en lui ajoutant deux ou trois gouttes d'eau oxygénée du commerce (12 volumes). Si deux ou trois heures après cette addition le vin casse, c'est que ce vin peut produire un trouble de casse blanche dans la suite. Il est donc nécessaire de traiter ces vins, avant la clarification autant que possible, car le vin cassant pourrait obliger à une deuxième clarification.

En conclusion, la médecine des vins est surtout préventive, elle se réduit à quelques opérations simples. Elle permet d'éviter bien des ennuis et des frais.

Un joyeux banquet

A 13 heures, plusieurs centaines de convives prirent place autour des tables bien garnies, salle Durau.

M. Huet, maire de Vallet, président, entouré de Mme Le Meignan, directrice de la Schola Cantorum ; M. François Saint-Maur, sénateur ; M. Le Cour, député, et des nombreux personnalités présentes.

Un menu de choix, arrosé copieusement par un Muscadet authentique, mit rapidement les congressistes en gaieté. C'était bien la moindre des choses après une matinée laborieuse.

Tout à tour, au dessert, prend la parole MM. Jean Le Cour Grandmaison, Etienne Sauter, Joseph du Gasset, Lecomte, François Saint-Maur et Gaborit. De joyeux toasts furent portés à la gloire de notre vin et à la prospérité de nos vignerons.

C'est sous un gai soleil que se déroulèrent les fêtes de l'après-midi et particulièrement le concert harmonique de la Schola.

R. FAIVRE.

Invitation aux Producteurs de lait de Vallet

L'Union Centrale des Producteurs de lait fait appel aux Producteurs de la région de Vallet pour lui procurer des correspondants susceptibles de lui donner toutes informations utiles sur les cours du lait qui y sont pratiqués à l'achat à la ferme.

Dans votre intérêt comme dans l'intérêt général laitier, l'Union Centrale serait heureuse également de pouvoir compter à Vallet une section de défense laitière, dont les délégués pourraient venir siéger à nos réunions de Nantes et y apporter, comme les autres communes, leurs suggestions et leurs revendications.

Ecrire au président de l'Union Centrale des Producteurs de lait, à Sucé (Loire-Inférieure).

R. DE LA BRETIGNIÈRE.

Une visite aux champs de pommes de terre contrôlées du Morbihan

C'est en 1920 qu'après un voyage en France effectué en compagnie de M. Foëx, directeur de la Station de Pathologie végétale de Paris, le professeur Quanger, de l'Institut agronomique de Hollande a appelé l'attention des cultivateurs français sur la présence, fréquente des maladies de dégénérescence (enroulement et mosaïque) dans leurs cultures de pommes de terre, sur la transmission héréditaire de ces maladies et sur les moyens de lutte (contrôle des plants) employés déjà depuis plusieurs années avec succès en Hollande.

L'opuscule fortement documenté et brillamment illustré, intitulé « Guide pour l'inspection aux champs et pour la sélection des pommes de terre », qu'il fit éditer en 1921 et dont la divulgation en France fut assurée par les soins du Ministère de l'Agriculture, des grandes Ecoles d'Agriculture et des Unions syndicales agricoles, convainquit un certain nombre de praticiens du Nord et de l'Ouest de la France.

Un professeur de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Rennes, M. Duboy, s'attacha à convertir quelques agriculteurs du Finistère et du Morbihan.

Dans ce dernier département, il rencontra dès 1925 deux personnalités agricoles particulièrement attentives : M. Fernand Ridet, à Pontivy, et M. Maurice Cossé, à Pleuadeuc, qui, en 1927, demandèrent à M. Roger Grand, président de l'Union des Syndicats agricoles de la Bretagne Méridionale, de mettre cette importante question à l'ordre du jour de la Semaine rurale de Redon.

A la suite du brillant exposé du principal collaborateur de M. Duboy, M. Ridet trouva assez de cultivateurs convaincus pour fonder le Syndicat des Producteurs de Plants de Pommes de terre de la région de Pontivy, et M. Cossé fonda le Syndicat des Producteurs de Plants de Lanvaux, avec siège central à Malansac.

Grâce au contrôle sévère exercé, à la direction sérieuse des administrateurs et à l'esprit de discipline des adhérents, ces deux Syndicats ont acquis en Algérie et dans les régions de France qui réclament de la semence garantie exempte de dégénérescence, une clientèle qui ne cesse de s'accroître d'année en année.

Aussi le Syndicat de Lanvaux a-t-il pris la louable initiative de chercher à intéresser encore plus de cultivateurs morbihannais à la sélection contrôlée des pommes de terre, de susciter la création de quelques autres Syndicats de contrôle et de s'unir à eux en une Fédération morbihannaise des Producteurs de Plants de pommes de terre dont la présidence a été confiée à M. de Kerret, vice-président de l'Union des Syndicats agricoles de la Bretagne méridionale.

Ces événements ayant rendu encore plus cordiales qu'auparavant les relations d'amitié existant entre les Producteurs de Plants et l'Union de la Bretagne méridionale, celle-ci a fait remarquer à l'Union morbihannaise que le département de la Loire-Inférieure était susceptible de constituer un merveilleux débouché pour la semence contrôlée. Grâce au Syndicat Central de la Loire-Inférieure qui, depuis plusieurs années déjà sert d'intermédiaire averti entre certains Syndicats de sélection morbihannais et ceux de ses adhérents désireux d'avoir du plant garanti, une clientèle existe. Mais cette clientèle ne pourrait-elle pas être déçue si le Syndicat Central, l'Union de la Bretagne méridionale et l'Union Morbihannaise conjuguèrent leurs efforts ?

Tout le monde étant d'accord sur le principe, la première chose à faire était d'inviter un certain nombre de personnalités de Loire-Inférieure à venir constater sur place avec quelle sévérité sont poursuivies les opérations de sélection en Morbihan.

Et c'est ainsi que le jeudi 25 juin dernier, un autocar bondé amenait chez M. Forest, l'actuel président du Syndicat de sélection de Lanvaux, MM. de Camiran, fils du président du Syndicat Central de la Loire-Inférieure ; Gabriargue, de ce même Syndicat ; Salmon, d'Issé ; de Conesboc, agriculteur à Orvault ; Bachelier, directeur de l'agence nantaise de la Bretagne méridionale ; Alix, Mazo, Branger et Pavageau, de Nantes ; Guibert, de La Marne ; Reccoquill, secrétaire du Syndicat agricole des Sorinières ; Gorin, de La Chevallerais ; Monnier, de Saint-Pazanne ; Lamprou, de Carquefor ; Rivière, de Montbert ; Guittien, de Port-Saint-Père ; Augereau, de Vieilleville ; Padoleau, de La Limouzinière ; Bretaudeau, de Vertou ; Avril, de Saint-Père-en-Retz ; Chevalier, de Saffré ; Bréheget, du Pont-du-Cens ; Méraud, de Sautron ; Joulain, de Saint-Lumine-de-Clisson ; Redor, de Pont-Saint-Martin ; Brodru, de Grand-champ-des-Fontaines, etc., etc.

En l'absence de M. Forest, empêché, ils furent reçus par MM. de Kerret, président de l'Union Morbihannaise ; Pilon, directeur de cette Union ; du Plessis de Grénedan, administrateur de la Coopérative de la Bretagne Méridionale ; Cavellé et Houel, directeurs ; Gros, délégué général de l'Union des Syndicats agricoles ; de Serrant, président du Syndicat des Producteurs de la région de Vannes ; Brault, président de la région de Questembert ; de Kerret, ingénieur agronome.

Dans les champs de la magnifique propriété que constitue le Parc de Bodélie, en Malansac, les visiteurs purent constater, que, tout plant paraissant atteint d'une des maladies de la dégénérescence, enroulement ou autre, est impitoyablement arraché ; qu'aucun plant étranger à la variété ne vient troubler l'homogénéité des différentes parcelles ; que les engrais ne sont mis qu'à doses moyennes, afin qu'aucune maladie ne puisse être masquée par une trop grande exubérance du feuillage ; que les vieilles variétés Sausse, Dikke Muisen et Industrie reçoivent les poudrages cupriques destinés à les préserver dans toute la mesure du possible du terrible mildiou, mais que cela n'empêche pas l'essai sérieux de variétés résistantes au mildiou (comme l'Ackersegen), qui pourraient peut-être prendre petit à petit sur les marchés la place des variétés sensibles.

Des détails précis furent donnés sur les trois contrôles faits en juin par le contrôleur au premier degré, agent du Syndicat, suivis d'un contrôle en juillet (contrôle au second degré) effectué par des délégués de la Commission officielle de contrôle dont l'un effectuait même en fin juillet un dernier contrôle (3^e degré).

Seules les pommes de terre issues de champs ayant été acceptés par tous ces contrôleurs ont droit à l'appellation de Semences sélectionnées et à la fiche officielle de garantie.

Les acheteurs avertis n'hésitent pas à verser une plus-value importante pour avoir une semence présentant d'aussi solides garanties contre les maladies de dégénérescence qui se transmettent surtout par hérédité et contre lesquelles on n'a pour le moment aucun autre moyen de lutte qu'un choix sévère des plants reproducteurs.

La Commission officielle de contrôle laisse même prévoir que dans quelques années elle n'acceptera plus que des champs issus de sélection génétique. Aussi M. Forest a-t-il commencé la création de lignées issues de pieds spécialement repérés à l'avance. Ces petites lignées disséminées dans un vaste champ intéressent particulièrement les visiteurs. C'est justice, car là se trouvent les semences de l'avenir à génétique garantie.

Après un repas réconfortant en la si coquette cité de Rochefort-en-Terre, les visiteurs parcoururent les remarquables sélections de Dikke Muisen, Sausse, Royal Kidney, Ackersegen, de M. Gabriel Brault, président du Syndicat de l'Arz (région de Questembert), qui lui aussi s'est attaché à la sélection génétique.

Descendre ces parcelles sans plants étrangers, sans manquants, sans plants dégénérés, est chose bien difficile.

Il faut voir. Et c'est pourquoi les organisateurs de cette visite en préparent d'autres.

Il se fait du bon travail dans nos laborieuses régions agricoles de l'Ouest.

J. GROS,

Ingénieur agricole.

Les récents événements et leur répercussion possible sur les intérêts agricoles

Fidèles à la règle que nous nous sommes imposée de nous tenir en dehors de toutes les questions qui touchent de près ou de loin à la politique, nous voudrions ne pas parler des douloureux événements qui ont paralysé une partie de l'activité nationale au cours de ces dernières semaines. Les conflits, si graves soient-ils, éclatant entre ouvriers et patrons sur le terrain industriel et commercial ne sont pas de notre domaine, mais, comment ne pas nous préoccuper des incidences que les événements de cette nature ne manquent pas d'exercer sur les intérêts agricoles liés à ceux du pays tout entier ?

Il est un point sur lequel tout le monde est d'accord — tous ceux du moins qui ne se paient pas de mots — c'est que la hausse des salaires, la réduction des heures de travail, auront des répercussions inévitables sur le coût de la vie. Le monde rural n'échappera pas à cette loi : instruments agricoles, engrais, transports, tout ce qui est nécessaire à l'exploitation agricole, subira une hausse inévitable. Les autres objets nécessaires à la personne du cultivateur, quels qu'ils soient, vêtements, chaussures, mobilier, soins médicaux et pharmaceutiques, tout montera.

Or, et c'est un autre point sur lequel l'unanimité n'est pas moindre, il est urgent, il est indispensable de révaloriser le prix des produits du sol souvent inférieurs à leurs prix de revient. Est-il possible d'atteindre ce résultat tant que l'équilibre sera rompu ? Et il l'est plus gravement aujourd'hui entre le prix de vente de la culture et le prix d'achat de tout ce dont le producteur a besoin.

Les derniers événements ont déplorablement compromis la révalorisation tant souhaitée, cette révalorisation sur laquelle tous, sans distinction de partis, sont d'accord.

Quant à l'extension donnée aux lois sociales, est-il possible de la refuser

LE COIN DU VIGNERON

LE MILDIOU et les moyens de le combattre

Les orages fréquents et les pluies qui se sont abattus depuis quelques jours sur nos régions, sont vus d'un bien mauvais œil par tous les vignerons qui ont déjà vu leur récolte décimée par la gelée et qui ne voudraient pas que les récoltes qui restent soient anéanties par une invasion de mildiou. Si le mildiou peut paraître pour certains un moyen naturel de limitation de la surproduction, il n'en est pas moins vrai que les régions viticoles à climats humides et de faible production, comme la nôtre verront leurs difficultés économiques accrues par une nouvelle diminution de récolte. Les viticulteurs savent bien qu'une vigne abandonnée sans défense au mildiou voit sa récolte, dans certains cas, totalement anéantie. Une telle diminution de production risque donc de supprimer la rémunération du capital et du travail engagés. La nécessité de traitements efficaces s'impose. Mais les méthodes actuellement préconisées ont-elles un rendement suffisant ? Beaucoup de viticulteurs, découragés par des insuccès répétés, mettent en doute l'efficacité des bouillies cupriques. Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de cette opinion.

Avant de parler des moyens de luttés, disons en quelques mots quelle est la cause de la maladie, comment se caractérisent ses dégâts sur la vigne, et quelles sont les conditions de son évolution.

1^{re} Le parasite. — Le mildiou est un champignon microscopique qui se développe sous forme de longs filaments, ramifiés, non cloisonnés, qui circulent entre les cellules des tissus végétaux en y envoyant de nombreux suçoirs. Le développement de ce mycelium est intense, contrairement à celui de l'oidium. De ce fait résultent toutes les difficultés pratiques pour combattre le parasite.

Les filaments du mildiou donnent deux sortes de fructifications importantes à connaître.

a) De petites masses ovales ou « conidies », organes de dissémination. Elles sont portées par des ramifications du mycelium sortant des feuilles par les stomates. Elles sont donc externes. Ce sont elles qui forment les efflorescences blanches que l'on observe souvent dès le début de juin dans nos régions à la face inférieure des feuilles.

b) Les œufs qui assurent la conservation de la maladie pendant l'hiver. Ils se forment à l'automne dans les feuilles sèches, à l'intérieur des tissus. Ils sont globuleux, légèrement jaunâtres, et légèrement plus gros que les conidies.

Au printemps, quand les conditions de température et d'humidité sont redevenues favorables, ces œufs germent et donneront des conidies. Ces dernières se répandront dans le vignoble et la maladie se généralisera.

La première invasion due à la

germination des œufs est nommée couramment « invasion primaire ». Elle peut être suivie immédiatement, ou non, suivant les conditions, d'une invasion secondaire, produite par la dissémination et la germination d'une première série de conidies. Les invasions secondaires peuvent se répéter dans le courant de l'été.

Pour germer, les « conidies » doivent se trouver dans une goutte d'eau. Elles se divisent alors en cinq ou huit parties ou « zoospores » munies d'un cil vibratile qui leur permet de nager dans l'eau. Puis la zoospore se fixe et étend un filament qui pénètre dans l'intérieur des tissus par un « stomate » de la feuille par exemple. Dans le cas du grain de raisin, l'infection se fait par le bourrelet.

2^e Comment se présentent les altérations dues au mildiou ? — Le premier organe attaqué est en général la feuille. Un certain nombre de spores germent dans une goutte d'eau se trouvant sur la feuille et donnent un filament qui pénètre aussitôt dans l'intérieur des tissus. Les filaments se répandent dans la feuille en restant à l'intérieur en formant une plage de couleur légèrement plus claire que le reste de la feuille, d'où le nom de tache d'huile qu'on lui donne souvent. Puis à bout de quelques jours des efflorescences blanches apparaissent à la face inférieure des feuilles. La partie de la feuille correspondant à la plage huileuse, prend peu à peu une teinte brune, couleur feuille morte.

Une feuille fortement atteinte est incapable de remplir sa fonction d'assimilation. Le mildiou de la feuille est, peu important pratiquement car ses dégâts sont souvent nuls. Néanmoins une attaque énergique du feuillage peut nuire à la bonne maturation de la vendange, au bon aoûtement du bois, et à la formation des réserves. Son influence peut donc se faire sentir sur la végétation de la vigne l'année suivante. Enfin l'attaque des feuilles peut être très nuisible indirectement : Le développement abondant des organes de dissémination multiplie les chances de contamination des grappes et du grain de raisin quand il se forme.

Sur les jeunes rameaux on observe parfois les attaques du mildiou sous forme de taches brunes et allongées. Les rameaux atteints ne sont jamais attaqués. L'attaque du rameau n'est donc pas très grave.

C'est sur la grappe que les manifestations du mildiou sont les plus redoutables. Elles ont été déjà définies l'année dernière dans un article consacré au Rot gris et au Rot brun. Rappelons que l'attaque commence par le Rot gris. La grappe est attaquée soit avant la floraison, soit après la floraison et la nouaison. Dans nos régions, pratiquement c'est surtout après la floraison qu'il y a le plus de dégâts.

Dans ce dernier cas, rappelons que l'attaque commence par le Rot gris. Le mildiou forme sur le grain des taches grisâtres. De nombreuses efflorescences ou « conidies » sortent au niveau des pédicelles du grain. Plus tard quand le grain grossit et jusqu'à la véraison on observe une couleur brune (Rot brun) due à l'altération de la pulpe. Le grain se ride et finit par tomber. Les dégâts du Rot brun sont lents, progressifs et insidieux. Ce sont ceux qui sont réfractaires à tous les traitements. Le Rot brun étant complètement interne, le seul moyen de supprimer ses dégâts est le traitement préventif du Rot gris. Une fois que le parasite est dans la place, aucun traitement ne pourra l'en déloger ou l'empêcher de produire son travail malfaisant.

Nous verrons, dans un prochain article, quelles sont les conditions de température et d'humidité favorables à l'évolution du mildiou et nous aborderons l'étude des méthodes de luttés. Dès maintenant il est nécessaire de conseiller aux viticulteurs, en plus des traitements normaux qui ont été certainement effectués, des traitements complémentaires de la grappe qui seront répétés au cours de l'été si le temps continue à être aussi humide. Ces traitements se font avec un bon rendement en utilisant les poudres cupriques (sulfures cupriques par ex...) que l'on épandra particulièrement sur les grappes, le matin à la rosée de préférence. Si le feuillage est trop dense, on n'hésitera pas à effeuiller au niveau des grappes, de façon à les atteindre à coup sûr.

(A suivre).

Jean BOSCH,

Ingénieur agronome,

(Reproduction interdite).

Liens de Gerbes

Liens de gerbe Sisal câblés, trois fils, qualité extra, longueur 1'40 garantie avec boucle et bout rouge.

105 fr. le mille

Prix net, départ Nantes, jusqu'à expédition. Nous transmettons les ordres dès maintenant au Syndicat.

Pommade contre le Varron

5 francs le pot
ou 9 francs les deux pots.
En vente au Syndicat.

Chacun fait à son idée

D'où vient que des efforts souvent méritoires sont stériles, que des dépenses d'énergie, de travail, même d'intelligence, sont inutiles ? C'est que trop souvent on fait fi de l'expérience d'autrui, foin de ses travaux, on ne veut pas écouter les compétences. Chacun fait à son idée !

Si en mécanique agricole, le bricolage peut être d'une très grande utilité, car il permet à chacun de savoir mettre au point une machine, d'y faire même certains aménagements personnels utiles, il n'en est cependant pas de même dans la technique agricole proprement dite. On ne bricole pas un champ, on le cultive. Et cela autant avec sa tête qu'avec ses bras. Il ne faut pas que chacun fasse à son idée.

Arrêté récemment au bord d'une route, un ingénieur agricole a vu un cultivateur mélanger dans la chaire du champ des scories avec du sulfate d'ammoniaque ; intrigué, il s'approche, engage la conversation, et tente d'expliquer au cultivateur l'erreur qu'il était en train de commettre. « Chacun fait bien à son idée » lui fut-il répondu. C'est évidemment le droit strict du propriétaire d'un sac d'engrais que de le gâcher si bon lui semble, mais cependant, quelle que soit son idée, il y a des règles qu'il ne peut enfreindre sans que cette initiative ne se traduise par une perte d'argent.

Dans le cas cité plus haut, la perte s'est traduite par la libération dans l'atmosphère de l'azote du sulfate d'ammoniaque, azote qui est pour-

tant si utile à la végétation des plantes.

Interrogé sur la culture qu'il voulait entreprendre, notre cultivateur répondit qu'il voulait repiquer des choux, il n'avait pas mis de fumier de ferme, n'ayant pas les moyens d'en apporter dans ce champ trop éloigné de chez lui. Il aurait donc dû logiquement compléter sa fumure avec un bon apport de sylviculture, c'était d'autant plus indiqué que tous ses choux brimaient en septembre, et que la potasse de cet engrais aurait empêché le jaunissement et le dépérissement du feuillage ; jamais il n'en avait mis et (chacun fait à son idée) il n'en mettrait pas.

Qui sera puni d'avoir agi en coup de tête, à son idée ! Lui certainement, qui ayant fait une culture négligée, labours, soins d'entretien, repiquage et fumure, n'aura pas de résultats rémunérants ses efforts.

Il a fait à son idée. Il a bricolé sa terre, il ne l'a pas cultivée. Il n'a même pas respecté les règles du bricolage, il a agi comme si à la réception d'une charrie, livrée en pièces détachées, il s'était amusé à mettre une roue à la place du contre, une autre à la place du versoir, ceux-ci aux mancherons et les régulateurs de traction et de dimension dans le sol.

La charrie serait ainsi reconstituée, mais nous sommes tous certains qu'elle ne pourrait lui servir, et pourtant il aurait, là encore, fait à son idée !

R. DE DREUZY.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 6 Juillet 1936

ANIMAUX	Anet	Vendu	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	3.440	1.315	7 00	6 00	4 90	7 60	4 20	3 30	2 30	4 70
Vaches.....	2.176	2.050	6 80	5 60	4 60	8 30	4 03	3 08	2 30	5 30
Taureaux.....	550	540	5 70	5 20	4 70	6 40	3 42	2 85	2 35	3 48
Veaux.....	2.385	2.245	9 20	7 90	7 10	10 20	5 52	4 50	3 90	6 12
Moutons.....	11.372	11.400	13 30	9 00	6 90	14 10	6 65	4 23	3 03	7 05
Porcs.....	1.659	1.609	8 28	8 00	6 14	8 86	5 80	5 60	4 30	6 20

Du Jeudi 9 Juillet 1936

ANIMAUX	Anet	Vendu	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.105	1.025	7 00	6 00	4 90	7 60	4 20	3 30	2 45	4 70
Vaches.....	737	650	6 80	5 60	4 60	8 30	4 03	3 08	2 30	5 30
Taureaux.....	240	230	5 70	5 20	4 70	6 40	3 42	2 85	2 35	3 78
Veaux.....	1.572	1.430	9 00	7 80	7 00	10 00	5 40	4 45	3 85	6 00
Moutons.....	5.458	5.200	13 40	9 00	6 90	14 20	6 70	4 23	3 03	7 10
Porcs.....	1.369	1.369	8 44	7 86	6 44	8 72	5 70	5 50	4 30	6 10

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 6.166. — Maine-et-Loire, 300; Sarthe, 604; Mayenne, 750; Loire-Inférieure, 180; Indre-et-Loire, 90; Deux-Sèvres, 45; Vienne, 115; Vendée, 190. VEAUX : 2.385. — Maine-et-Loire, 185; Sarthe, 415; Mayenne, 30; Loire-Inférieure, 20; Indre-et-Loire, 60; Deux-Sèvres, 30; Vendée, 35. MOUTONS : 11.372. — Maine-et-Loire, 280; Sarthe, 135; Loire-Inférieure, 60; Vienne, 180; Vendée, 100; Afrique, 2.752; étrangers, 180. PORCS : 1.659. — Maine-et-Loire, 160; Sarthe, 80; Loire-Inférieure, 220; Indre-et-Loire, 30; Deux-Sèvres, 65; Vendée, 32.

AUX PRODUCTEURS DE VIANDE

Marché de la Villette

Au cours de la première quinzaine de juin, le marché du bétail a été désorganisé assez profondément du fait des grèves, qui ont atteint successivement les diverses corporations intéressées au commerce de la viande. L'équilibre s'est rétabli à peu près dans la seconde partie du mois. Mais la température très chaude et orageuse pendant cette période a réduit sensiblement la demande, entraînant une difficulté générale dans les transactions.

En gros bétail, les arrivages ont été modérés, parfois même au-dessous de la normale. Dans l'ensemble, les cours ont peu varié. Si la tendance en fin de mois semble un peu plus lourde à cause du temps, le marché reste orienté vers la stabilité.

En veaux, le marché est devenu très difficile. Les expéditions ont été parfois excessives pendant la deuxième quinzaine de juin, et l'on assiste à une chute sérieuse des cours. Il est à souligner que les réserves vivantes aux abattoirs aux dernières réunions du mois (1.212 têtes le 22 juin et 1.068 le 25), ont atteint un total rarement vu, qui témoigne des difficultés dans l'écoulement de cette viande.

En moutons également, les affaires sont restées très difficiles. Bien que les arrivages n'aient pas semblé exagérés, le marché s'est encore fortement affaibli, en particulier sur les moutons secondaires et les africains. En moyenne, la perte subie est de 0,20 à 0,40 par rapport au mois dernier.

La Situation

La situation du marché du bétail et des viandes, qui avait donné quelques inquiétudes vers le milieu du mois, est redevenue à peu près normale avec la fin des grèves, dont les principales, rappelons-le, ont intéressé le marché de Paris et de Lyon.

L'offre extérieure est restée insignifiante, sauf en ce qui concerne les moutons, par suite des envois, toujours importants, de l'Afrique du Nord.

L'offre intérieure, en général très modérée à Paris sur le marché aux bestiaux, sauf pour les veaux, a été assez abondante sur les marchés de viandes abattoirs et en particulier aux Halles Centrales.

La demande a été peu active, en particulier dans la deuxième partie du mois, pendant laquelle la chaleur orageuse a réduit fortement la consommation.

Les cours ont, de ce fait, marqué dans l'ensemble un certain tassement, particulièrement accusé pour les moutons et les veaux. Si pour ces deux dernières catégories d'animaux, la tendance paraît encore lourde et dans tous les cas très sensible aux arrivages, elle semble toujours orientée avec fermeté pour le gros bétail et les porcs.

Logique spéculative !

Le marché des cuirs est en hausse, après avoir subi un effondrement excessif. Devant cette situation, on parle du relèvement du prix des chaussures et articles de cuir.

Certes, ces articles avaient baissé; mais, avant cette baisse, les vendeurs ont résisté longtemps, invoquant le peu de cuir entrant dans la fabrication des chaussures, la baisse de la matière première ne pouvant que bien peu influencer le prix de vente du produit fabriqué.

Aujourd'hui, position contraire, argument contraire, le cuir haussant doit fatalement entraîner la hausse des produits fabriqués.

Ainsi, faudrait-il donc beaucoup de cuir pour fabriquer les chaussures lorsqu'il hausse et si peu lorsqu'il baisse ?

Comprenez qui pourra !

(La Terre d'Auvergne.)

Les Demandes de Permis de Chasse

Les personnes habitant Nantes et qui désirent obtenir un permis de chasse pour la période 1936-1937 peuvent, dès maintenant, déposer leur demande à la Mairie, Bureau des Formalités administratives. (Le Bureau est ouvert de 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 13 h. 30 à 17 h. 30, dimanches et fêtes exceptés).

Les demandes seront établies sur papier timbré à 4 francs. Elles devront toujours être faites et signées par la personne au nom de laquelle doit être établi le permis.

Elles indiqueront les nom, prénoms, nationalité, date et lieu de naissance, profession, adresse et signature de l'intéressé.

Elles préciseront s'il s'agit d'un permis départemental ou général. La quittance délivrée par le Percepteur du lieu du domicile (Permis départemental, 74 fr. Permis général, 200 fr.) y sera annexée, ainsi que, le cas échéant, le permis de l'année 1935-1936.

Lorsque le permis sera destiné à un mineur, l'autorisation des parents, dûment légalisée, devra, d'autre part, être fournie.

Il est recommandé aux intéressés de ne pas attendre au dernier moment pour déposer une demande

Nouvelle "Rave Géante" à collet vert, améliorée pesant jusqu'à 8 kilos

La plus productive et la plus nourrissante de toutes les racines. Convient aux vaches laitières dont elle augmente la sécrétion lactée, et aux animaux destinés à l'engraissement.

Se sème comme le navet, 3 à 4 kgs à l'hectare. Culture principale : mai-juin-juillet; culture d'appoint sur déchaumage : août-septembre. Se développe en 8 à 10 semaines.

Prix : 1 kg., 31 fr.; 500 gr., 16 fr. 50; 250 gr., 10 fr. Envoi franco contre mandat ou versement à mon C. P. 145-38, Nantes.

MAILLET-MEMETEAU, Graines, LA BOHALLÉ (M-et-L.).

REFERENCE

Laigné-en-Belin, le 6 juin 1936.

Monsieur,

Je vous demandais de bien vouloir m'envoyer 500 grammes de Rave Géante. Vous m'en avez envoyé l'année dernière, j'en ai été très satisfait. Malgré la sécheresse, elles sont venues très belles; je ne peux que vous faire des louanges. Les plus petites étaient grosses comme un litre, je crois que si l'année avait été fraîche, elles seraient venues bien plus grosses que les betteraves.

Tout le monde admirait cette jolie plante. En plus, les bestiaux en sont très friands.

Pour la conservation, elle passe l'hiver en silos, dehors; elle n'a pas pourri ni gelé. Encore une fois, je ne peux que vous féliciter.

Monsieur, agréez mes sincères salutations,

Joseph BOIRER, Cultivateur aux Ardiers, Laigné-en-Belin (Sarthe).

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 13 juillet. — Donges. Mardi 14. — Boussay, Le Loroux-Bottereau. Mercredi 15. — Arthon-en-Retz, Assérac, Grand-Auverné, Montoir, Le Temple-de-Bretagne, Vigneux. Jeudi 16. — Ancenis, Héric. Vendredi 17. — Bouvron, Nort-sur-Erdre.

POUR VOS SOINS DENTAIRES

Pas de discours. Maison de confiance. Prix imbattables à qualité égale. Extraction SANS DOULEUR, 5 et 10 fr. Nous soignons les Ass. sociaux au tarif DENTISTES d'HALGOE de PARIS. Pass. Pommeraye, Gal. Statues, Nantes G.A.R.C. 1.000.000 de francs de garantie

A propos de l'Office du Blé

CONTRE-PROJET

élaboré par M. LE COUR GRANDMAISON
Député de la Loire-Inférieure

CONTRE-PROJET

TITRE PREMIER

Des Comités interprofessionnels

Article premier. — Il est créé, dans chaque département, un Comité interprofessionnel du blé comprenant :

a) Des membres élus par les divers groupements professionnels qualifiés de l'agriculture, du commerce des grains, de la meunerie et de la boulangerie; b) Trois membres élus par la Chambre d'agriculture.

Art. 2. — Sont qualifiés pour nommer des représentants au Comité interprofessionnel les associations professionnelles réunissant au moins 15 % des membres de la profession.

Le nombre des délégués sera : Un, si le groupement réunit de 15 à 40 % des membres de la profession; Deux, s'il en réunit de 40 à 75 %; Trois, s'il en réunit plus de 75 %.

Art. 3. — Des Comités interprofessionnels régionaux et un Comité interprofessionnel national seront constitués selon les mêmes principes.

Art. 4. — Les Comités départementaux seront élus avant le 1^{er} septembre 1937.

Les Comités régionaux au mois après les Comités départementaux. Le Comité national, un mois après les Comités régionaux.

Art. 5. — Avant le 1^{er} février 1937, le Comité national arrêtera le programme de toutes les mesures propres à organiser la production et à régulariser les cours du blé en cas de récoltes déficitaires, normales ou excédentaires.

Ces propositions seront soumises aux Comités régionaux et départementaux pour référendum.

Ces Comités devront statuer avant le 1^{er} avril.

Toute mesure acceptée par les deux tiers des Comités sera obligatoire pour toutes les professions intéressées.

En cas de désaccord et à titre exceptionnel, un décret rendu en Conseil des Ministres, sur la proposition du Ministre de l'Agriculture, fixera les mesures applicables à la campagne 1937-1938.

Ce décret devra intervenir au plus tard le 15 juin 1937.

Art. 6. — Les Comités interprofessionnels seront chargés, chacun dans son ressort, d'arrêter toutes mesures tendant à l'amélioration du marché des céréales et à la stabilité des cours.

Ils pourront percevoir les taxes professionnelles nécessaires au fonctionnement de leurs services et à l'application des mesures votées par eux. Ils jouiront de la personnalité civile.

Art. 7. — Les décisions prises par les Comités interprofessionnels pourront être attaquées dans le délai d'un mois, devant le Comité régional, si elles émanent d'un Comité départemental, devant le Comité national si elles émanent d'un Comité régional, devant le Ministre si elles émanent du Comité national.

Dans ce cas, le Ministre soumettra l'appel à l'examen du Conseil national économique, s'il le juge utile.

Exposé sommaire

Réduits à ses éléments essentiels, le problème français du blé est assez simple.

Le Congrès national des associations agricoles de France, qui s'est tenu à Blois en juin 1933 a nettement montré que la crise actuelle tient à deux causes :

1^{re} La production n'est pas en rapport avec les besoins de la consommation et, avec les possibilités d'écoulement; 2^e Le marché des blés n'est pas organisé.

Nous renvoyons, pour la justification de ce diagnostic, au compte rendu, très remarquable, des rapports et des discussions du Congrès, que présidait M. Jules Gauthier.

Cela étant, le remède consistera évidemment (sous réserve de la résorption des excédents, sur laquelle nous revenons) :

1^{er} A proportionner, dans la mesure du possible, la production à la consommation; 2^o A organiser le marché du blé.

C'est-à-dire, en définitive, à substituer une organisation rationnelle à l'anarchie économique qui a engendré la crise actuelle.

Une remarque au passage : cette constatation n'est pas valable seulement pour le blé, ni pour la France : elle s'applique, mutatis mutandis, à la crise économique actuelle dans son ensemble, et ce caractère d'universalité est déjà une précieuse présomption de vérité.

Poursuivons notre analyse.

Où chercher cette organisation ?

Dans l'action de l'Etat ?

L'échec de cinq lois successives, s'ajoutant aux expériences faites à l'étranger, nous avertit que l'Etat est impuissant à résoudre ces vastes problèmes économiques, qui d'ailleurs sortent de ses attributions, déjà ébranlées.

Dans la liberté ?

La liberté ! mot prestigieux auquel s'accrochent en ce moment tous les espoirs.

Pour nous, nous croyons à ses bienfaits : encore convient-il de préciser exactement ce qu'on entend par retour à la liberté.

S'il s'agit du retour à une liberté sans réserves et sans frein, il est facile de prévoir que les mêmes causes engendrant les mêmes effets, on assistera tôt ou tard au retour de la situation actuelle.

Mais il y a un aspect humain du problème sur lequel nous croyons nécessaire d'appeler votre attention.

Le libéralisme économique orthodoxe enseigne que le libre jeu de la loi de l'offre et de la demande, sous le règne de la libre concurrence, suffit à assurer l'équilibre de la production.

Les événements actuels ne sont pas, pour cette thèse, une confirmation. Join de là ; mais même en admettant que ce soit exact, l'équilibre n'est atteint, puis maintenu, qu'à la suite d'une série d'oscillations dans les prix excédentaires de la production... et des producteurs.

Et c'est là ce qui est grave.

Dans le cas du blé, une nouvelle baisse des prix signifie, pour la masse des producteurs français déjà si éprouvés, un terrible surcroît de misères, peut-être la ruine, sans aucune possibilité de s'orienter vers d'autres productions.

Le rétablissement, d'ailleurs hypothétique, de l'équilibre économique aurait ainsi pour rançon l'angoisse et la souffrance de centaines de milliers de familles rurales.

C'est un prix que, pour notre part, nous nous refusons absolument à payer.

La liberté absolue se détruit d'elle-même.

Le congrès de Blois a admirablement analysé la situation actuelle du monde agricole français. Par suite d'une évolution que la guerre a accélérée, mais que le libéralisme du XIX^e siècle avait fait naître, nous assistons depuis vingt ans à une concentration croissante des entreprises et des capitaux.

Qu'il s'agisse du commerce des grains ou de la meunerie, le nombre des petites et moyennes affaires indépendantes diminue chaque jour.

En même temps diminue ce volant traditionnel qui, entre les cultivateurs isolés et les grandes entreprises, régularisait cours et marchés.

La France, cependant, et il faut nous en réjouir, est restée un pays de petites ou très petites exploitations.

Le résultat, c'est qu'aujourd'hui, suivant l'énergique expression de l'un des rapporteurs du Congrès de Blois « des millions de cultivateurs sont marqués par quelques hommes ».

Qu'est-ce que nous demandons, la liberté quand se trouvent face à face, sur le marché du blé, un des innombrables petits propriétaires de chez nous — producteurs de 15 à 50 quintaux — et telle grande entreprise, qui contrôle le tiers de la consommation nationale ?

Nous touchons du doigt la vérité du grand mot de Lacordaire :

« Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit. »

Est-ce à dire que nous renions la liberté ?

Au contraire : nous la voulons, mais nous la voulons réelle et non pas seulement verbale.

C'est pourquoi nous estimons indispensable de lui assurer une garantie et une sauvegarde.

Nous rejoignons d'ailleurs ainsi l'idée de liberté « organisée, contrôlée, défendue » dont se réclamait la déclaration ministérielle de M. P.-E. Flandin.

Cette garantie, cette sauvegarde, où la trouver ?

Dans la contrainte de la loi ? Dans une certaine mesure peut-être. Mais pour que l'intervention de la loi soit bienfaisante, il ne faut pas qu'elle soit obligée de s'étendre à tous les détails de la vie économique.

C'est donc aux associations professionnelles, organisées dans la liberté, que nous confierons le soin de rétablir l'équilibre entre les producteurs, sans force tant qu'ils sont isolés et les puissances capitalistes, disons le mot, auxquelles le régime de la liberté sans frein a conféré une toute-puissance dans la crise mondiale, actuelle révélez assez les dangers.

Telles sont, Messieurs, brièvement résumées, les quelques idées générales dont le projet qui suit n'est qu'une application.

Si on admet, comme le fait d'ailleurs également le projet du Gouvernement, que les professionnels sont les plus qualifiés pour résoudre le problème, il paraît logique de leur confier le soin d'élaborer les mesures les plus appropriées.

Ils ont la compétence ; mais il y a un autre avantage : ils accepteront plus facilement et respectueusement des mesures qu'ils auront eux-mêmes proposées.

La prochaine récolte s'annonçant déficitaire, les prix se maintiendront presque spontanément ; on dispose donc d'un délai qui permet aux Comités professionnels de se constituer et de fixer eux-mêmes les règles qu'il faudra appliquer à la récolte 1937, si elle présente un excédent ou un déficit susceptible de troubler le marché des céréales.

En résumé, nous vous proposons de créer, par la loi, des organes corporatifs dotés des pouvoirs nécessaires, et de leur laisser ensuite le soin de résoudre des problèmes d'ordre technique qui alourdissent sans profit pour personne le travail parlementaire.

PLANTATIONS

BETTERAVES — CHOUX

AVEC

ENGRAIS SALMON

La Nouvelle PRIMOSÉINE n° 2 1936

RAPIDE — DURABLE — INIMITABLE

Agence de NANTES :

PERSYN & BOUCAUD

28, Rue du Gué-Robert

Téléphone 114-86

Excursion des Elèves de l'Ecole ambulante d'Agriculture d'Hiver

Le jeudi 25 juin dernier, dix-sept élèves de l'Ecole ambulante d'agriculture ont pris part à une excursion destinée à compléter les leçons qu'ils ont été données au cours de l'hiver à Vallet.

L'itinéraire comportait en premier lieu la visite de la « Laiterie de la Vallée de la Sèvre ». En parcourant les différentes parties de cette usine, les élèves ont apprécié la disposition des locaux et la diversité du matériel utilisé. En même temps, ils se sont familiarisés avec la technique de la fabrication du beurre, de la pasteurisation et de la conservation du lait pour la vente en nature.

Ayant gagné Clisson, ils ont ensuite visité l'exploitation de M. Jules Guichet, au Pin. Ils ont admiré le remarquable troupeau de bovins Maine-Anjou de cet éleveur, et apprécié de près les connaissances de leur ensemble. Le choix judicieux des reproducteurs, l'alimentation soignée, l'amélioration des ressources fourragères, notamment des prairies, tels ont été les principaux moyens mis en œuvre par M. Guichet pour amener son troupeau à une telle perfection. Les terres du Grand-Pin sont assez peu fertiles en elles-mêmes, mais elles sont bien fumées et les cultures qu'elles portent y ont un bel aspect ; les champs de blé ensemencés en Bon Fernal et Vilmorin 29 ont particulièrement intéressé les visiteurs.

L'après-midi, l'excursion s'est poursuivie à la Guimochère, au Pallet. Sous la conduite de MM. E. et M. Sautejeau, les élèves ont d'abord visité en détail les bâtiments de la ferme très bien aménagés. Puis ils ont parcouru les différentes cultures, toutes bien conduites ; les champs de blé où sont cultivés le D. C. Tourneur, le Vilmorin 29 et le Bon Moulin à titre d'essai, ont surtout retenu leur attention. Les visiteurs ont pu également observer un clos de vigne parfaitement entretenu. Enfin les élèves ont été à même d'apprécier la qualité du troupeau Maine-Anjou de la ferme, troupeau qui est l'objet d'une sélection méthodique.

L'excursion s'est terminée à la Cognardière, propriété de M. Lecomte. Les vastes bâtiments de cette exploitation abritent un matériel vétérinaire remarquable dont l'examen a vivement intéressé les visiteurs.

Il convient de remercier les personnes qui ont fait un aussi bon accueil aux jeunes élèves de l'Ecole ambulante d'agriculture et qui leur ont donné, au cours de cette visite, les plus judicieux conseils. Sans nul doute ceux-ci conserveront un excellent souvenir de cette excursion qui a été pour eux, en même temps qu'une agréable promenade, une source très profitable d'enseignements.

M. LE BOT,

Professeur d'agriculture, adjoint à la D. S. A.

Sel dénaturé pour fourrages

30 francs les 100 kilos logés, départ Batz. Pour quantités supérieures à 2.000 kilos, nous consulter.

Seaux à traire

Modèle évasé, qualité XX
Taille 26, prix..... 7 25
— 28, — 8 75
— 30, — 9 50

En XXX un franc de majoration pour chaque taille. Prix nets pour nos adhérents. Marchandise à prendre à nos bureaux, 2, rue Scribe, à Nantes. Livraison franco par commande de six seaux minimum.

M. LUCAS.



— Je l'espère, mon chéri, si vous êtes bien sage, si vous faites tout ce que dira le docteur, répondit tendrement Myrto.

— Oui, oui... Mais vous ne me quittez pas, Myrto !

— Non, non, mon petit enfant, ne craignez rien !

Elle s'assit près de son lit et prit dans sa main celle de l'enfant... Le prince Milcaza était rentré dans la pièce voisine. A travers la porte, Myrto entendait par moment sa voix brève, qui prenait peu à peu des intonations irritées...

La porte s'ouvrit tout à coup, il entra, le front contracté...

— On ne peut retrouver cette femme ! dit-il à voix basse. Elle se sera enfuie en voyant l'enfant malade... Ce qui nous prouve, jusqu'à l'évi-

dence, qu'elle était la coupable. Je lui trouvais aussi ce soir un air singulier, elle semblait ne pas oser lever les yeux !... La misérable, échappant quelques instants à ma surveillance, aura réussi à communiquer avec quelqu'un des siens. Macri vient de me dire que sa mère et un de ses enfants sont atteints. Il n'y a plus besoin de chercher comment Karoly a pu éprouver les effets de la contagion !

Sa voix se brisa un peu... Il s'approcha du lit, se courba vers l'enfant, le couvrit d'un long regard...

— Mon amour, mon Karoly, nous te sauverons ! dit-il d'un ton sourdement passionné ! Et je ne te quitterai plus, mon bien-aimé, ne crains rien !

— Papa... Myrto... murmura l'en-

fant.

— Oui, mon chéri, elle aussi restera près de toi... Et le docteur Hedat va te guérir bien vite, tu verras.

Quelles inflexions caressantes et chaudes savait prendre cette voix habituellement impérieuse et dure ! Quelle tendre douceur pouvait résonner de ces lèvres !

Le docteur entra. Il venait indiquer à Myrto différentes précautions hygiéniques à prendre. Puis il examina de nouveau le petit malade... Sa physionomie reflétait, malgré lui, quelque chose de sa profonde inquiétude. Le prince, le saisissant par le bras, l'écarta du lit et demanda d'une voix frémissante :

— Le sauvez-vous, voyons ?... Le sauvez-vous ?

— Il y a encore de l'espoir, Excellence...

— De l'espoir !... de l'espoir seulement !... Mais c'est une certitude que je veux ! dit le prince, entre ses dents serrées.

— Personne ne pourra la donner à Votre Excellence, répliqua tristement le vieux médecin. Je ferai tout le possible, je ne puis dire davantage. Je viens de téléphoner à Budapest, un de mes confrères sera ici demain. Mais, comme je l'ai dit à Votre Excellence, il sera trop tard. De-

main, l'enfant sera sauvé, ou...

Il n'osa achever... Mais le prince avait compris. D'un pas d'automate, il revint vers le lit et s'assit à côté en attachant son regard ardent sur le visage déguêré de l'enfant.

Le docteur se retira dans la pièce voisine et s'étendit sur un canapé pour se tenir prêt à répondre au premier appel... Près de l'enfant, son père et Myrto demeurèrent seuls, écoutant, silencieux et l'âme déchirée, la respiration de plus en plus haletante du petit malade.

L'aube, en se levant, éclaira l'agonie de l'enfant. Les efforts de la science étaient impuissants à sauver le petit être trop faible pour supporter un pareil assaut.

Le Père Joady était venu partager la veillée douloureuse. Assis près de Myrto, il pria, comme la jeune fille, de toute son âme, moins encore pour l'enfant que pour le père, dont la physionomie portait les marques d'un désespoir d'autant plus effrayant qu'il était contenu.

La comtesse Zolanyi, essayant de surmonter sa terreur de l'épidémie, était apparue un instant à la porte de la chambre. Mais en la voyant livide, toute tremblante, Myrto s'était levée précipitamment en murmurant :

— Oh ! n'entrez pas, ma cousine,

je vous en prie ! Si vous craignez, il n'est aucune disposition plus favorable pour la contagion... Et vous devez vous conserver pour vos enfants.

— Mais Karoly... Je suis sa grand-mère... avait-elle balbutié en jetant sur le petit visage méconnaissable un regard plein d'effroi.

— Hélas ! que pouvez-vous pour le pauvre petit ange ! avait répliqué le Père Joady. Mlle Myrto a raison, ne vous exposez pas, à cause de vos enfants.

La comtesse s'était retirée, après avoir jeté un coup d'œil anxieux vers son fils. Mais celui-ci ne paraissait même pas s'être aperçu de sa présence. Depuis l'instant où il avait compris que Karoly était irrévocablement perdu, il semblait ne plus voir et ne plus entendre.

Le jour se levait rayonnant. Le soleil frappait les vitres de la grande chambre où se mourait le petit prince... Une de ses premiers rayons glissa sur le visage pâle, décoloré de Myrto, puis sur la figure défigurée de Karoly...

L'enfant ouvrit les yeux, son regard déjà voilé se posa sur Myrto, ses petits bras essayèrent de se tendre vers elle...

— Myrto... em...brassez... Elle devina plutôt qu'elle ne com-

prit les mots qui s'échappaient de cette gorge haletante. Elle se pencha, ses lèvres se posèrent sur le visage couvert des marques affreuses de la terrible maladie...

Devant l'acte sublime de cette enfant qui offrait ainsi sa jeunesse et sa beauté radieuse à ce contact mortel, le prince Milcaza sortit soudain de sa torpeur farouche. Il étendit la main pour repousser Myrto...

— Pas vous !... non, pas cela ! dit-il d'une voix étouffée.

— Oh ! lui refuser cette satisfaction !... Y pensez-vous ! s'écria-t-elle avec un geste de protestation.

Il détacha la tête et s'absorba de nouveau dans la contemplation de son fils... Le docteur était entré doucement, il se tint debout un peu en arrière de Myrto, en attachant sur le prince Arpad un regard navré.

L'enfant eut tout à coup une brève convulsion, ses mains se levèrent, ses lèvres murmurèrent :

— Papa... Myrto...

Le prince se pencha sur son fils, il appuya ses lèvres sur le front de l'enfant... Et Karoly rendit le dernier soupir sous le baiser passionné de son père.

X

Le prince Milcaza ensevelit lui-même son fils, sans vouloir accepter

d'autre aide que celle de Myrto. Le petit prince, à cause de la contagion, ne pouvait être exposé dans la grande galerie de la chapelle, comme l'avaient été avant lui tous les Mileza. Il demeura donc dans sa grande chambre blanche, entouré de lumière, sa tête reposant sur un coussin de velours blanc, ses petites mains jointes sur une croix d'argent.

Cette croix était celle qui avait reçu le dernier soupir de Mme Elyani, Myrto, une fois l'ensevelissement terminé, avait jeté autour d'elle un coup d'œil pour chercher un crucifix. Mais elle n'avait vu qu'une statue de la Vierge, une petite merveille d'ivoire. Alors, sans hésiter, elle avait sorti de son corsage le cher souvenir et l'avait mis entre les petites mains que les doigts frémissants du prince Milcaza venaient de joindre.

Maintenant que ses traits étaient repoussés, l'enfant avait presque repris son aspect accoutumé. Mais, pour la première fois, Myrto s'avisa, maintenant que les grands yeux noirs étaient clos, que l'enfant ressemblait à sa mère.

Le Père Joady, le docteur, Katalia, la femme de charge, que n'effrayait pas la crainte de la contagion, se succédèrent pour la veillée funèbre.

(A suivre).

Concours de Ruchers

La Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure organise un concours de Ruchers avec attribution de prix en espèces, de médailles et de diplômes. Une Commission a été nommée, qui visitera cette année les ruchers dans le département de la Loire-Inférieure, au Nord de la Loire et à l'Ouest de la route nationale de Nantes à Rennes.

Visite des Ruchers

Cette Commission visitera les Ruchers du 20 juillet au 10 août, les classera et attribuera les récompenses.

Inscriptions

Quelques sociétés se sont fait inscrire chez le président, M. Etienne Girard, au Landreau (Loire-Inférieure). Que les autres se décident immédiatement. Ils doivent indiquer l'emplacement de leurs Ruchers, les moyens d'accès et la personne qui peut diriger la Commission. L'inscription est gratuite. Il faut cependant mettre un timbre pour la réponse en cas de demande de renseignements.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

123. — A louer, PETITE FERME de 9 hectares, 4 kilomètres de Nantes, pour la Toussaint 1936 ; conditions avantageuses. S'adresser M. Favreuil, L'Angeardière, Vertou (L.-I.).

124. — A vendre, VACHES et GENISSES Normandes sélectionnées, toutes laitières, Létraiguilly, éleveur, Subigny (Manche).

125. — A vendre CITROEN C. 4 IX, conduite intérieure, parfait état. Prix intéressant. Pillorget, 6, rue de Bréa, Nantes.

DEMANDES

202. — FERME environ 10 hectares, terre, vigne, prés, bois. Libre 1^{er} novembre 1936, à 12 kilomètres de Nantes. A exploiter par ménage ayant un enfant en âge de travailler. S'adresser au Syndicat.

204. — On demande UN MENAGE pour gardien de propriété dans Loire-Inférieure. S'adresser au Syndicat.

205. — On recherche occasion PETIT PRESSOIR à cage, contenance une barrique et demi environ, bon état, ainsi qu'un MOULIN-BROYEUR pour raisins. Assez pressé. Prendre adresse au Syndicat.

206. — On demande pour le 1^{er} novembre prochain, UN MENAGE, femme cuisine, homme vigneron, pour une propriété région de la Sèvre. Place très sérieuse, références de 1^{er} ordre exigées. S'adresser à M. Faivre, bureau du Syndicat.

207. — On demande MENAGE, homme toutes mains, femme cuisine. S'adresser de Latour, Montfaucon-sur-Moine (Maine-et-Loire).

Grands Réseaux de Chemins de Fer français

N'OUBLIEZ PAS qu'à l'occasion de la Fête Nationale — du 14 Juillet —

LES BILLETS D'ALLER ET RETOUR délivrés à partir du jeudi 9 juillet 1936 sont exceptionnellement valables jusqu'au lundi 20 juillet 1936.

Profitez de cette validité spéciale pour vivre de beaux jours de vacances.

LINOLEUM - TAPIS - TOILES CIRÉES

Couvre-Parquet - Rémolesum Largeur 2 mètres. Le mq. : 9 fr. Envoi du CATALOGUE sur demande

Produits pour la Vigne

Sulfate de Cuivre

Sulfate français, par 100 kil. 127 »

Sulfate anglais, par 100 kil. 130 »

Lait de Cuivre

Remplaçant le sulfate de cuivre et la chaux pour le traitement de la vigne. S'emploie à la dose de 1 kilo par hectolitre d'eau.

Prix du sachet de 5 kilos à nos Bureaux à Nantes : 18 fr. 50.

Ou le sac de 100 kilos franco : 286 francs.

Bouillie Bordelaise

Bouillie à 60 (garantie à 15 % de cuivre), les 100 kilos franco gare : En sacs de 50 kilos..... 164 fr. En sacs de 25 kilos..... 169 »

En boîtes de 2 kilos, par caisse de 12 boîtes..... 187 »

Bouillies Cupriques « Muscadine »

Bouillies 15 % cuivre métal. Les 100 kilos : En sacs de 25 ou 50 kilos..... 160 fr. En boîtes de 2 kilos..... 175 »

La boîte, à nos Bureaux, Nantes, 3 fr. 75.

Bouillie Cupro-Arsenicale

Bouillie « Muscadine », titrant 13,5 % de cuivre métal et 2 % anhydride arsénieux. Les 100 kilos : En fûts de 50 kilos..... 215 fr. En boîtes de 2 kilos..... 260 »

La boîte, à nos Bureaux, Nantes, 5 fr. 50.

Arseniate de Chaux

Marque « Calarsine », pour le traitement de la vigne et des arbres fruitiers (dose d'emploi 500 grammes par hectolitre de bouillie). La boîte de 2 kilos, 15 francs net, prise à nos Bureaux. Par fûts de 20 et 50 kilos, nous consulter.

Soufre Colloïdal

Marque « Sulsol ». Dose 1 kilo par barrique de bouillie bordelaise. Mélangé à l'emploi seulement. Le flacon de 1 kilo : 10 francs, pris à nos Bureaux, Nantes.

Produits Mouillants

Mouillant adhésif insecticide « Novémol ». Fait pénétrer les liquides dans les cocons et toiles de chenilles, cochenilles, eudemis ; augmente l'adhérence et l'efficacité des bouillies. Prix : 16 fr. le bidon de 1 litre, au Syndicat à Nantes.

Sacs à Grains

Nous pouvons fournir à nos adhérents des sacs neufs, 1^{er} choix, à coutures doubles rabattues, marqués ou non, aux prix nets ci-dessous, départ Nantes :

SACS POUR UN HECTOLITRE 125 x 60

Qualités	Poids	Prix
Jute N° 1.....	560 gr.	4 10
— N° 2.....	650 gr.	4 35
— N° 3.....	690 gr.	4 85
— supérieur.....	635 gr.	6 35
Pur lin.....	475 gr.	7 35

SACS POUR 100 KILOS 133 x 70

Qualités	Poids	Prix
Jute N° 0.....	675 gr.	4 35
— N° 1.....	695 gr.	4 85
— N° 2.....	800 gr.	5 10
— N° 3.....	850 gr.	5 60
— supérieur.....	785 gr.	7 50
Pur lin.....	585 gr.	9 45

Réduction par quantité. Le type « jute supérieur » convient également pour farine et peut se faire en 155 x 54 pour un hecto.

P.-O. - Midi

GOUTEZ LES PLAISIRS D'ÉTÉ

P.O.-MIDI A LA BAULE

ET SUR LA CÔTE GUÉRANDAISE

Train de la Côte d'Amour

2^e et 3^e classes.

Prix réduits : 60 % de réduction. Partant dans la nuit du samedi 18 au dimanche 19 juillet 1936, de Tours à 2 h. 07.

Retour au plus tard le 26 juillet par le dernier train de la journée. Prix des billets aller et retour pour le Croisic au départ de Tours : 2^e classe, 80 fr. ; 3^e classe, 55 fr. Validité : huit jours sans prolongation. Arrêts facultatifs entre Saint-Nazaire et le Croisic à l'aller et au retour.

Billets complémentaires, avec 50 % de réduction, délivrés au départ des principales gares de tous les réseaux français (sauf celles du Réseau de l'Etat) pour permettre de rejoindre le train spécial.

Pour renseignements, adressez-vous aux gares.

Chemins de Fer de l'Etat

AVIS AU PUBLIC

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'à dater du 1^{er} juillet 1936, les trains tramways, circulant entre Nantes-Etat et Clisson et vice-versa, ne comporteront que des voitures de 3^e classe.

En outre, les trains TT. 5 et TT. 2, suivant, à partir de cette date, les horaires ci-après :

Train modifié TT. 5 : Nantes-Etat, 18 h. 41 ; La Prairie-de-Mauves, 18 h. 46-47 ; Tantes-Aides, 18 h. 51-52 ; Saint-Sébastien, 18 h. 54-55 ; Le Fresne-Rond, 18 h. 59-19 h. ; Vertou, 19 h. 2-3 ; Les Mortiers, 19 h. 7 ; La Chevrue, 19 h. 9-10 ; La Folletie, 19 h. 12 ; La Haie-Fouassière, 19 h. 15-16 ; La Cognardière, 19 h. 19-20 ; Le Pallet, 19 h. 23-24 ; Le Petit-Pallet, 19 h. 26-27 ; La Mortaine, 19 h. 29 ; La Gohardière-la-Motte, 19 h. 32 ; Gorges, 19 h. 34-35 ; Gorges-la-Galussière, 19 h. 37 ; Clisson, 19 h. 41.

Train modifié TT. 2 : Clisson, 5 h. 16 ; Gorges-la-Galussière, 5 h. 19 ; Gorges, 5 h. 21-22 ; La Gohardière-la-Motte, 5 h. 24-25 ; La Mortaine, 5 h. 27 ; Le Petit-Pallet, 5 h. 29-30 ; Le Pallet, 5 h. 32-33 ; La Cognardière, 5 h. 36-37 ; La Haie-Fouassière, 5 h. 40-41 ; La Folletie, 5 h. 44 ; La Chevrue, 5 h. 46-47 ; Les Mortiers, 5 h. 49 ; Vertou, 5 h. 53-54 ; Le Fresne-Rond, 5 h. 56-57 ; Saint-Sébastien, 6 h. 6 h. 1 ; Tantes-Aides, 6 h. 3-4 ; La Prairie-de-Mauves, 6 h. 8-9 ; Nantes-Etat, 6 h. 15.

AVIS AU PUBLIC

SERVICE ESTIVAL AU DÉPART DE NANTES

Pendant toute la saison balnéaire du 28 juin au 27 septembre, il sera délivré chaque dimanche et chaque jour de fête, des billets à prix réduits, dont voici le détail et les prix en 3^e classe :

Au départ des gares de Nantes-Etat, Nantes-P.O., Pont-Rousseau, Douzon : 5 francs, Nantes à Clisson (billets valables pour toutes gares intermédiaires), par les trains partant à : 6 h. 27 de Nantes-Etat, 8 h. 33 de Nantes-P.O. (pour Clisson seulement), 8 h. 45 de Nantes-Etat, 12 h. 11 de Nantes-Etat.

10 francs, Nantes à Pornic (billets valables pour toutes gares intermédiaires), par les trains partant de Nantes-Etat à 6 h. 59, Nantes-Etat à 7 h. 15 (pour Pornic seulement), Nantes-Etat à 12 h. 15.

10 francs, Nantes au Gâtreaux ou à La Mailardais (jusqu'au 1^{er} novembre). Billets valables pour toutes les gares des gares intermédiaires, par les trains à 6 h. 16 de Nantes-P.O., 10 h. 56 de Nantes-Etat, 12 h. 5 de Nantes-P.O., 15 francs, Nantes à Croix-de-Vie.

Saint-Gilles (billets valables pour les gares intermédiaires), par les trains partant à 6 h. 30 de Nantes-Etat, 12 h. 13 de Nantes-Etat.

10 francs, Nantes à Saint-Jean-de-Monts (via Bourgneuf-en-Retz), à partir du 5 juillet, par le train partant de Nantes-Etat à 6 h. 53.

20 francs, Nantes à Olonne et Les Sables-d'Olonne, par les trains partant à 6 h. 27 de Nantes-Etat, 8 h. 33 de Nantes-P.O., 12 h. 11 de Nantes-Etat.

La distribution de ces billets commence, dans les gares, six jours avant la date du départ. De plus, un agent des Chemins de fer de l'Etat, détaché à l'Aubette des Tramways, place du Commerce, vend des billets le samedi ou veille de fête, de 11 heures à 19 heures, et le dimanche matin et jour de fête, de 6 heures à 8 heures.



NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Paris, le 8 juillet.

BLES. — Côté, — Tendances calmes. Disponible, cote officielle, 99 ; courant, 103,50-103,25 payés ; prochain, 108,50 payé ; septembre, incoté ; 3 d'août, 112,50 payé ; 3 de septembre, 114,50 payé ; 3 d'octobre, 115,25 vend. ; 3 de novembre, 117 vend. ; 3 de décembre, 118 ach.

FARINES, SEIGLES, ORGES ET MAIS. — Incotés.

AVOINES. — Tendances soutenues. Disponible, cote officielle, 82 ; courant, 81,50 à 81,75 ; prochain, 80,75 à 81 ; septembre, 81 à 81,50 ; 3 d'août, 80,25 à 81.

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 9 juillet.

Farine de Froment..... 152

Blé libre nouveau..... 96

Blé libre ancien..... 92/94

Avaines grises ou noires..... 37

Avaines bigarrées..... 107

Sarrasin Bretagne..... 65

Son bonne fabrication, région. 65

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE

Cours du 3 juillet

VEAUX. — 488. — Le kilo sur pied : 3,80 à 5,50. Moyenne, 4,65.

Pour la campagne, à déduire 0,80 par kilo, dont moyenne 3,85.

BOEUF. — 17. — Le demi-kilo net : devant, 1^{re} qualité, 2 à 2,75 ; 2^e qual., 1,50 à 2 fr. ; 3^e qual., 0,90 à 1,25.

Derrière : 1^{re} qualité, 4,25 à 5,50 ; 2^e qual., 3,25 à 4 fr. ; 3^e qual., 2,25 à 3 fr.

MOUTONS. — 187. — Le demi-kilo : 1^{re} qualité, 6,50 à 7 fr. ; 2^e qual., 4,75 à 5,75.

AGNEAUX. — Sans tarif.

Fourrages

On cote, suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé : 200

— de seigle : 195

Foin pressé : 210

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 8 juillet.

Abricots, le kilo, 5 fr. — Artichauts, la douzaine, 8 fr. — Asperges, la boîte, 5 fr. — Carottes, la boîte, 1 fr. — Céleri blanc, la boîte, 5 fr. — Choux-pommes, les 16, 10 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. 50. — Concombres, la pièce, 1 fr. — Coriandes, le kilo, 5 fr. — Cresson, le douzaine, 4 fr. — Chicorées, la douzaine, 4 fr. — Escaroles, la douz., 3 fr. — Epinards, le kilo, 2 fr. — Haricots verts, le kilo, 1 fr. 50. — Laitues, la pièce, 0 fr. 20. — Melons, la pièce, 1 fr. — Navets, la boîte, 1 fr